



Confédération paysanne
de Haute-Vienne

Le 10 avril 2025

Communiqué de presse

Le Ministère reconnaît la faute... mais refuse d'indemniser le GAEC Maris ! Le mépris ça suffit !

15 mois après que la DDETSPP et le Préfet de la Haute-Vienne se soient fourvoyés en précipitant l'annonce d'un foyer de tuberculose à la Ferme Maris avant de finalement l'infirmier quelques semaines plus tard, **le gouvernement refuse d'indemniser l'élevage malgré les forts préjudices subits par le GAEC Maris.**

Pascal et Maëlle, éleveur·euses au GAEC Maris, et Philippe Babaudou, co-porte parole de la Confédération Paysanne 87, sont pourtant montés jusqu'à Paris pour remettre en main propre toutes les pièces à charge au cabinet d'Annie Genevard, Ministre de l'Agriculture. Malgré l'évidence des fautes et des mensonges auxquels le GAEC Maris a eu à faire face tant de la part de la DDETSPP que du Préfet de la Haute-Vienne, **la Ministre s'entête et refuse à ce stade de s'engager vers une solution transactionnelle tout en reconnaissant à demi-mot un dossier « problématique ».**

Car il y a bien eu faute puis mensonge en annonçant précipitamment, sur la base d'un compte-rendu provisoire du laboratoire d'analyse de la Dordogne, mis sous pression par l'administration, un résultat « positif » qui allait déboucher sur un Arrêté Préfectoral de Mise sous Surveillance de l'élevage **puis sur sa déclaration par la Préfecture comme foyer de tuberculose bovine le 8 janvier 2024.** Après vérification et nouvelle analyse, **le 11 janvier, le laboratoire de la Dordogne puis le laboratoire de l'ANSES ont finalement conclu que les échantillons analysés étaient négatifs. Le Préfet et la DDETSPP notifiés en temps réel n'ont pas cru bon d'en informer immédiatement le GAEC Maris !** Au contraire, le GAEC a dû faire face le 16 janvier 2024 à une réunion en mairie au cours de laquelle **la DDETSPP indiquait les démarches à suivre en vue de l'abattage de leur cheptel !** Ce n'est que le lendemain, soit le **17 janvier 2024 à 20h, que le Préfet informait par téléphone Pascal Maris de l'absence de toute suspicion de tuberculose !**

Pendant toute cette période, la Ferme Maris a **arrêté la commercialisation de ses produits, prévenu l'ensemble de ses clients et cherché des solutions pour maintenir une activité de transformation fromagère à partir de lait bio acheté dans une autre ferme.** Mais cette opération a nécessité l'achat d'une citerne pour le transport du lait et d'un pasteurisateur. Si ces investissements coûteux ont bien été réalisés en urgence, ils n'ont finalement pas

été utilisés, puisque l'élevage a retrouvé son statut sanitaire indemne vis-à-vis de la tuberculose. **Les préjudices économiques et moraux sont évalués à 236 000 € par la Chambre d'agriculture.**

Un an plus tard et en l'absence d'indemnisation à la hauteur des pertes, **le GAEC fait face à des difficultés de trésorerie.** Et va même être **contraint d'augmenter le prix de ses produits.** C'est un comble de pénaliser les consommateurs à cause d'une faute de l'administration !

Au-delà du réel mépris affiché par l'Etat, c'est toute la chaîne de confiance nécessaire à la réussite des politiques sanitaires qui est mise à mal par ce comportement. Les éleveur·euses font face à une pression sanitaire croissante et ont conscience qu'ils sont en première ligne pour contribuer à garantir la qualité de l'alimentation et la santé des populations. Mais **l'acceptabilité des contraintes imposées par ces responsabilités particulières doit passer par des protocoles crédibles et fiables dans lesquels ils et elles ne sont pas que des pions qu'on balaye au moindre problème.**

Dans cette affaire, l'entêtement de l'administration et de la Ministre de l'agriculture à ne pas vouloir reconnaître ses erreurs **ouvre dorénavant la voie à un recours auprès du Tribunal Administratif.** La Confédération Paysanne de la Haute-Vienne sera aux côtés du GAEC Maris pour cet épisode judiciaire.

D'ici-là, nous appelons une nouvelle fois à une mobilisation de soutien le 17 avril 2025 à Limoges, devant la préfecture de la Haute-Vienne à partir de 18h.

Contacts :

Philippe Babaudou : co-porte-parole de la Confédération paysanne 87, éleveur bovin et ovin : 06 82 99 28 67

Julien Roujolle : co-porte-parole de la Confédération paysanne 87, maraîcher : 06 10 46 79 37

Alice Ribette : membre de la Confédération paysanne 87, maraîchère et paysanne boulangère : 06 07 37 48 86